ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 95956

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes salariés de la région Centre, quant aux difficultés de recrutement observées dans le secteur salarial. En premier lieu, ils remarquent que les pouvoirs publics, déjà alertés sur cette situation en 2002, ont apporté un certain nombre de réponses pour y remédier, notamment dans le cadre de la formation initiale, le quota d'admission étant passé de trente à quarante étudiants pour l'institut régional d'Orléans. Toutefois, il semble que ces mesures aient essentiellement bénéficié au secteur libéral, aggravant ainsi la paupérisation des recrutements dans les établissements tant privés que publics. En outre, ils soulignent que, malgré l'augmentation des quotas d'entrées dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques prévoit pour 2020 une augmentation de 11 % des libéraux et une diminution de 2 % des salariés. Après avoir identifié les principales causes de cette non-attractivité tenant notamment à la faiblesse des rémunérations, aux conditions d'exercice difficiles, à la faible reconnaissance de la spécialité, à l'insuffisance de fédération des différentes disciplines médicales autour de la nécessité de rééducation, ainsi qu'aux départs prématurés en retraite, les professionnels demandent qu'un certain nombre de mesures soient mises en oeuvre afin d'inverser cette tendance. Ainsi, ils proposent une reconnaissance des études avec un niveau en master 1, l'augmentation des quotas d'entrée en instituts de formation, la régulation des installations libérales en fonction des besoins régionaux, et l'inclusion des durées de stage pour le calcul des retraites. Par conséquent, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître la suite qu'il compte réserver à l'ensemble de ces attentes.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95956
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5802